



Commune  
de  
FAA'A



N° 872/2018

FAA'A, le 28 août 2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
17 août 2018

Date d’Affichage :  
20 août 2018

Date de séance :  
28 août 2018

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : ..... 35  
PRESENTS : ..... 22  
PROCURATIONS : .. 03  
VOTANTS : ..... 25  
POUR : ..... 24  
CONTRE : ..... 01  
ABSTENTION : ..... 00

**Objet :** autorisant  
l’organisation d’une  
mission en Chine

Le Maire certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération a été affiché à  
la porte de la mairie dans  
les délais légaux.

Le Président de séance

Oscar Manutahi TEMARU

Le mardi 28 août 2018 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
VANAA Emma	X		
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
CHIN FOO Rosina	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
ZIMA Laurence	X		
MAI Gérard	X		
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon			BARFF M.
TEURU Germain		X	
LO Tai	X		
FARIUA Totoarii		X	
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUANUITEFARERII épouse CHAMBO Josiane			TETUAITEROI G.
TETUAITEROI Georges	X		
NIVA Pauline	X		
TARAHU Laurent		X	
ARII épouse BARFF Maimiti	X		
RUA épouse BARFF Linda		X	
TEVAEARAI Yannick		X	
PARAU Heia	X		
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha			CHIN FOO R.
TETAVAHU Célia		X	
MAAMAATUAI AHUTAPU Maurea		X	
BUTSCHER Levyn	X		
TEMAURI Jean	X		
CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle		X	
VANAA Elise	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura		X	
MANUTAHU Teiva		X	
TOKORAGI Olié	X		



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 22, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur Tetuahau TEMARU a ensuite exposé à l'assemblée que :

*Par courrier du 15 juin 2018, le Maire de Jiangyin invite une délégation communale de 6 personnes à participer au Forum international des villes jumelles qui se tiendra du 23 au 27 octobre 2018, à Jiangyin et Wuxi, et portera sur le thème du « Développement urbain durable ». Ce sera l'occasion d'échanger avec les représentants des autres villes jumelles et investisseurs présents, de découvrir les innovations en matière de protection de l'environnement, d'agriculture biologique, d'éco-construction ainsi que les grands projets d'investissements étrangers qui s'y développent dans le cadre du projet « Nouvelle Route de la Soie » (stratégie de développement économique de la Chine pour le 21<sup>ème</sup> siècle).*

*Pour rappel, la ville de Jiangyin est un partenaire solide sur lequel la commune de Faa'a a toujours pu compter dans sa recherche des solutions les plus adaptées aux problématiques environnementales insulaires (traitement des déchets, adduction en eau potable, assainissement des eaux usées). De plus, cette mission permettra de présenter à notre ville jumelle le fruit de notre partenariat stratégique initié en 2009, à savoir les grands projets de développement économique durable que la commune de Faa'a entend réaliser dans les années à venir : complexe immobilier au stade Ganivet, usine de traitement des déchets (machine hawaïenne), centre de recherche des espèces endémiques de Faa'a, etc.*

*Aussi, bien que les missions France (595.000 F pour 2 pers.) et Canada (1,8 MF pour 2 pers.) aient épuisé les crédits disponibles pour les missions en 2018, le Maire vous propose d'abonder les crédits nécessaires pour répondre favorablement à l'invitation de Jiangyin. Le cas échéant, le Maire vous propose la candidature de l'adjoint en charge du développement durable et de la coopération internationale et la participation d'au moins un technicien qu'il nommera.*

*A titre indicatif, un billet A/R est estimé à 258.000 F et les frais de mission à 85.920 F par personne (14.320Fx 6 jrs) car la ville de Jiangyin prendra en charge les repas et nuitées du 23 au 26 octobre. Ainsi, le coût de la mission est estimé à 343 920 F par personne, soit :*

- 687 840 F pour 2 personnes ;*
- 1 375 680 F pour 4 personnes ;*
- 2 063 520 F pour 6 personnes.*

*Dès lors, il vous appartient d'autoriser l'organisation de ladite mission et de déterminer le nombre total de participants (6 max pour élus et techniciens).*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Tetuahau TEMARU :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°214/2012 du 11 décembre 2012 portant extension des dispositions de l'arrêté n° 211/DAC du 23 juin 2008 fixant le taux des indemnités de missions occasionnés par les déplacements temporaires des élus municipaux ;
- Vu** la délibération n°783/2017 du 19 décembre 2017 adoptant le budget principal de la commune de Faa'a au titre de l'exercice 2018 ;
- Vu** la délibération n°824/2018 du 22 mai 2018 approuvant le compte administratif ainsi que le compte de gestion arrêtés en concordance au titre de l'exercice 2017 du Budget principal ;

- Vu** les délibérations n°828/2018 du 22 mai 2018, n°854/2018 du 26 juin 2018 et n°865/2018 du 28 août 2018 portant modification du budget principal et des budgets annexes Eau et Déchets au titre de l'exercice 2018 ;
- Vu** la délibération n°855/2018 du 26 juin 2018 autorisant l'organisation d'une mission à Oahu ;
- Vu** la délibération n°873/2018 du 28 août 2018 autorisant l'organisation d'une mission en France ;
- Vu** la délibération n°874/2018 du 28 août 2018 autorisant l'organisation d'une mission au Canada ;
- Vu** le courrier du 15 juin 2018 de la ville de Jiangyin relatif au Forum international des villes jumelles 2018 ;

*Dans sa séance du 28 août 2018 ;*

## **ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée l'organisation d'une mission en Chine du 19 au 27 octobre 2018 pour la participation de la commune de Faa'a au Forum international des villes jumelles de Jiangyin au profit de :

- 1) M. Oscar, Paul, Tétuahau TEMARU, Troisième Adjoint au Maire, en charge du développement durable et de la coopération internationale,
- 2) Mme Victoire LAURENT, Quatrième Adjoint au Maire, en charge de l'éducation et de l'emploi,
- 3) Mme Elise VANAA, Conseiller Municipal.

En cas de désistement d'un ou plusieurs élus, le remplacement s'effectuera dans l'ordre suivant :

- 1) Mme Emma VANAA, Deuxième Adjoint au Maire, en charge de la solidarité et de la cohésion sociale,
- 2) M. Levyn BUTSCHER, Conseiller Municipal.

**Article 2** : La Commune prendra en charge :

- les frais de transport aérien;
- l'assurance QBE INSURANCE (contrat d'assurance de la responsabilité civile des communes);
- les indemnités journalières sur la base de 14.320 F TTC ;
- les frais téléphoniques et de transports internes sur présentation des justificatifs de frais réels ;
- les frais de délivrance du visa.

**Article 3** : A l'exception des frais de transport aérien qui seront versés au crédit du compte bancaire de l'agence, les indemnités journalières, ainsi que les remboursements se feront sur le compte bancaire des intéressés et sur présentation des justificatifs de frais réels. En cas de règlement anticipé des frais de transport par les bénéficiaires, ils seront remboursés sur leurs comptes bancaires.

**Article 4** : Une avance de 75% du montant des indemnités journalières sera versée sur le compte des intéressés avant la date de départ. Le reste des 25% sera remboursé sur présentation des justificatifs de frais réels. En cas de désistement ou d'empêchement, cette avance devra être remboursée intégralement à la Commune.

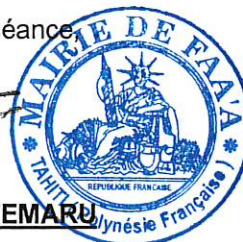
**Article 5** : Les dépenses y afférentes seront imputées au budget principal de la Commune, Exercice 2018, section de fonctionnement, chapitre 65 et 011.

**Article 6** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 28 août 2018

Le Président de séance

  
**Oscar Manutahi TEMARU**



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **06 .SEP. 2018** et affiché le **06 .SEP. 2018**